

ARR2015\_ 0055

**ARRETE**

**OBJET : CESSATION DE FONCTIONS DE MADAME MARIE-RENEE PETIT EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE DU PATRIMOINE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté n°01/65 en date du 17 juillet 2001, modifié par décisions n°D08-179 du 18 juin 2008, n°D12-131 du 21 septembre 2012 et n°D2013\_0072 du 9 avril 2013, instituant une régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°01/66 en date du 17 juillet 2001, complété par l'arrêté n°08/184 en date du 18 juin 2008, portant nomination de Madame Anne Barbara-Lacroix, en qualité de régisseur de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°09/103 en date du 20 juillet 2009, portant nomination de Madame Kelley Maillard, en qualité de mandataire suppléant de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°12/93 en date du 29 juin 2012, portant nomination de Monsieur Geoffroy Regnauld en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°12/129 en date du 21 septembre 2012, portant nomination de Mesdames Clara Maillard, Miléna Bigarre et Marie-Renée Petit en qualité de mandataires de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°A2013\_0050 en date du 21 mars 2013, portant nomination de Madame Marie-Pierre Gomez en qualité de mandataire suppléant de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'acceptation du Régisseur, en date du 07 04 2015,

VU l'avis conforme du Comptable public, en date du 08 04 2015,

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2015\_ 0055

portant Cessation de fonctions de Madame Marie-Renée Petit en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine

**CONSIDERANT** que Madame Marie-Renée PETIT, mandataire de la régie de recettes auprès du Service du Patrimoine, n'assure plus de vacations en qualité de guide-conférencière pour la Ville, depuis le 10 mai 2014,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 10 mai 2014, il est mis fin aux fonctions de Madame Marie-Renée PETIT, en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- A l'intéressée.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 14 AVR. 2015

Le Comptable public  
Pour avis conforme du 08 04 2015

TP



Le Maire

Daniel VACHEZ



2/3



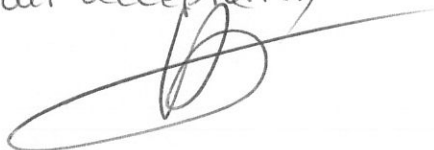
# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2015\_ 0055

portant Cessation de fonctions de Madame Marie-Renée Petit en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine

Le régisseur titulaire  
Anne BARBARA-LACROIX  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant  
Kelley MAILLARD  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant  
Marie-Pierre GOMEZ  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)



Le mandataire  
Marie-Renée PETIT  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Absente

Transmis au représentant de l'Etat le
Notifié aux intéressés le 21 AVR. 2015
Affiché ou publié le 21 AVR. 2015

